ABM
SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : C/O ALPHA DOM
54 Boulevard Victor Hugo
06000 Nice

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de la décision des actionnaires du 26 mai 2023 à 14 heures.

L'actionnaire unique de la SAS ABM, au capital de 1.000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, s'est réunis au siège social à Nice le 26 mai 2023, à l'issue de la signature des statuts de la société, pour procéder à la nomination des organes de direction de la société.

Était présent :

SAS HOLD, en cours d'immatriculation, dont le siège social est situé à Nice (06000) – C/O ADCM SECRETARIAT – 3 Place Masséna, représentée par son président Mme Anastasia BULAVINA.

Total des actions des actionnaires présents égal aux actions composant le capital de la société soit 100 actions.

Première résolution

L'actionnaire unique, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire, décide de nommer Madame BULAVINA Anastasia, de nationalité française, né le 31/01/1989 à Dnepropetrovskaya (Ukraine) demeurant à Roquebrune Cap Martin (06190) – 69 Avenue Paul Doumer, en qualité de Président de la société pour une durée indéterminée.

Elle accepte lesdites fonctions et déclare qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat social.

La rémunération du président sera fixée par une décision ultérieure des actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant les présentes décisions en vue de toutes formalités, dépôt devant être effectuées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence et visé par l'actionnaire présent à l'assemblée.

Signature et Bon pour acceptation des fonctions de président
Madame BULAVINA Anastasia

